

# AÏKIDO RODEZ-LAISSAC

## Cotisations

<b>ADULTES</b>	<b>200 €</b>
<b>ETUDIANTS – ADOS – CHOMEURS</b>	<b>150 €</b>
<b>ENFANTS (de 6 à 10 ans)</b>	<b>100 € (nés à partir 1/01/2000)</b>

- **REDUCTION DE 50 % sur la cotisation la plus faible pour 2° membre d'une même famille**
- **Facilités de paiement**

**Enseignement et formation des enseignants sont les priorités absolues,** ainsi le dojo prend en charge la cotisation et assure (licence) les enseignants bénévoles, soit : Yves Longan, Vincent Rigal et Caroline Nogradat. Il rembourse leurs frais de stage sur présentation de notes, dans une certaine limite et lorsque les finances le permettent.

Les membres qui participent activement à la vie du dojo ( aide pour les cours enfants, administratif,...) et ne se contentent pas de « consommer » peuvent se voir également attribuer certains avantages comme une participation au paiement de leur cotisation, non compris la licence (statut).

Il va de soi que ces « avantages » ne constituent en aucune façon un droit acquis, qu'ils sont accordés ou supprimés pas décision de la direction du dojo (voir statuts).

Le dojo eu égard à l'état de sa trésorerie peut participer au remboursement de l'inscription aux stages régionaux.

**ATTENTION !**

**Vous n'êtes pas assurés et pas autorisés à pratiquer tant que la cotisation n'est pas réglée et les autorisations dûment signées.**